New Nouveau Brunswick CANADA

**Communiqué de presse**

**Communications Nouveau-Brunswick**

**Formation et Développement de l'emploi / Commission des droits de la personne**

# Commission des droits de la personne : nouvelle présidente et membre pour un deuxième mandat (04/06/25)

NB 739

le 25 juin 2004

FREDERICTON (CNB) - La nomination d'Alanna Palmer, en tant que présidente de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, et de Gordon Porter, en tant que membre pour un deuxième mandat, a été annoncée aujourd'hui par la ministre de la Formation et du Développement de l'emploi, Margaret-Ann Blaney.

« À titre de ministre responsable de la commission, je suis très heureuse d'annoncer ces deux nominations, a déclaré M^me^ Blaney. Alanna Palmer a l'expérience et l'expertise pour assurer la présidence de façon efficace et aidera à poursuivre la protection et la promotion des droits de la personne dans la province. Également, je félicite Gordon Porter pour le renouvellement de son mandat et je souligne les années de dévouement du président sortant, Patrick Malcolmson. »

M^me^ Palmer détient un baccalauréat en administration des affaires et un baccalauréat en éducation et est depuis 12 ans directrice d'ATHENE, la division de la formation de l'Institut de Memramcook. Elle a également occupé des postes au sein du réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et de NBTel. Elle est membre de la Commission des droits de la personne depuis 2002 et est actuellement présidente de la Fondation des arts du Nouveau-Brunswick.

Elle a été membre de conseils locaux des associations foyer-école et parents-secours. Elle est l'auteure du code d'éthique et de la politique disciplinaire d'un organisme sportif national et elle a été conseillère auprès du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick.

M^me^ Palmer remplace Patrick Malcolmson, qui est président de la commission depuis 2000. Cette nomination entre en vigueur le 1^er^ juillet 2004.

« C'est un grand honneur pour moi de servir ma province et de poursuivre le travail de la commission en matière de renouvellement des droits de la personne au Nouveau-Brunswick, a déclaré M^me^ Palmer. La commission a pour objectif d'assurer l'égalité des chances et d'éliminer la discrimination. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit une société qui n'exclut personne, et nous pouvons travailler ensemble à la réalisation de ces objectifs. »

Outre la nomination de M^me^ Palmer, la ministre a annoncé le renouvellement du mandat de Gordon Porter qui siège à la commission depuis les trois dernières années. M. Porter a un baccalauréat ès arts et un baccalauréat en éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick, de même qu'une maîtrise

en éducation et un certificat d'études supérieures de l'Université du Maine. En plus, il a entrepris un doctorat en administration de l'enseignement spécial à l'Université Syracuse, dans l'État de New York. L'Université du Nouveau-Brunswick lui a accordé un doctorat en droit civil en reconnaissance de son travail auprès des personnes handicapées. M. Porter est un récipiendaire de la Médaille du jubilé de la Reine. Il a été nommé à la Commission des droits de la personne en 2001.

La ministre a également remercié le membre sortant David Peters, de Saint John, pour ses trois années de service. M. Peters a été nommé à la Commission des droits de la personne en 2001.

Les autres membres de la commission sont Jean-Claude Jalbert de Grand-Sault, André LeBlanc de Moncton, Malcolm Harris de Saint John, Mary Jane Ward de Red Bank et Rose-Marie Curry de Tracadie-Sheila.

La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick administre la *Loi sur les droits de la personne*, qui interdit la discrimination et le harcèlement basés sur la religion, l'âge, l'état matrimonial, le sexe, l'orientation sexuelle, les incapacités mentales et physiques, la race, la couleur, l'origine nationale, le lieu d'origine et l'ascendance. La *Loi* porte sur l'emploi, les services publics et le logement. Elle ne régit pas les activités qui relèvent de l'administration fédérale.

Pour de plus amples renseignements sur la Commission des droits de la personne, on peut consulter le site Web à l'adresse suivante : http://www.gnb.ca/hrc-cdp/f/index.htm.

04/06/25

PERSONNES-RESSOURCES : Francis Young, agent des droits de la personne, Commission des droits de la personne, 1 888 471-2233 ou (506) 453-2308; Shawn Hearn, Formation et Développement de l'emploi, (506) 453-2568.

04/06/25

---

**Communications Nouveau-Brunswick**
**Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité**